



Saint-Genis Laval

**CONTRAT DE LOCATION À USAGE
D'HABITATION AU 21 PETITE RUE DES
COLLONGES**

DÉCISION N°

La Maire de Saint-Genis-Laval;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, publiée le 17 juillet 2020, transmise en Préfecture le 17 juillet 2020, donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'il règle les affaires de la Commune, conformément aux dispositions intégrales de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que le logement communal sis 21 petite rue des Collonges - 69230 Saint-Genis-Laval, correspondant à un appartement de type T4 de 67 m² est libre de toute occupation ;

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de location pour un local vide à usage d'habitation est établi entre la commune de Saint-Genis-Laval et Monsieur TIECHE Willy dans les conditions telles que définies ci-après :

Le bail à usage exclusif d'habitation est consenti et accepté pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2022, moyennant un loyer mensuel de 522,60 € (soit 7,80€ /m²) jusqu'au 31 décembre 2022 puis de 737€ (soit 11€/m²) à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Le prix du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers selon les modalités définies dans la convention jointe à la présente décision ;

Les charges de gaz, d'électricité et de chauffage feront l'objet d'une facturation sous le forme d'un forfait de base de 1,50 €/m², réévalué tous les ans à date anniversaire en fonction de l'indice de révision des loyers connu au moment de la réévaluation.

Article 2 : Madame la Maire et Madame la Trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Genis-Laval, le



La Maire
Marylène MILLET

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.